

Retour sur l'abandon du Franc CFA par la Mauritanie (1960-1973)

Guetawendé Nathanaël YAMEOGO

Université Joseph KI-ZERBO

guetawende01@gmail.com

+22677225349

Inoussa DIANDA

Université Joseph KI-ZERBO

inosdia@gmail.com

+22665932347

Eunoc RAMDE

Ecole Normale Supérieure

ramdeunoc@yahoo.fr

+22677270408

Résumé : La sortie de la Mauritanie de la zone franc CFA en 1973 a été l'un des épisodes singuliers de l'histoire monétaire en Afrique. Elle s'est opérée dans un contexte où très peu d'États ont remis en cause leur appartenance à ce système hérité de la colonisation. Cet article analyse les motivations et les modalités de cette rupture monétaire entre 1960 et 1973. Il montre que ce choix résulte d'une volonté politique affirmée de renforcer la souveraineté nationale. C'est aussi l'objectif de maîtriser les instruments de politique économique et de mieux adapter la gestion monétaire aux réalités du pays. L'étude s'appuie sur une méthodologie qualitative fondée sur l'exploitation de sources primaires (textes officiels, discours, archives audiovisuelles) et secondaires (ouvrages, articles scientifiques et mémoires). Les résultats de l'article montrent que le retrait mauritanien est l'aboutissement d'un processus progressif, marqué par la contestation des mécanismes de la coopération monétaire avec la France, la préparation institutionnelle de l'autonomie monétaire et la création de l'Ouguiya en 1973. Sans se prononcer sur les performances économiques de la nouvelle monnaie, cette contribution éclaire les dynamiques politiques et diplomatiques qui ont conduit à cette décision historique. Elle enrichit ainsi l'historiographie des ruptures monétaires en Afrique francophone et apporte un éclairage sur les débats contemporains relatifs à la souveraineté monétaire et à l'avenir du franc CFA.

Mots-clés : franc CFA ; Mauritanie ; souveraineté monétaire ; coopération monétaire ; ouguiya.

Abstract : Mauritania's withdrawal from the CFA franc zone in 1973 was one of the most remarkable episodes in Africa's monetary history. It took place at a time when very few states had questioned their membership of this system, a legacy of colonialism. This article analyses the motivations behind and the circumstances of this monetary break between 1960 and 1973. It shows that this decision stemmed from a firm political will to strengthen national sovereignty. It was also driven by the aim of gaining control over economic policy instruments and better adapting monetary management to the country's realities. The study employs a qualitative methodology based on the analysis of primary sources (official texts, speeches, audiovisual archives) and secondary sources (books, academic articles and dissertations). The findings of the article show that Mauritania's withdrawal was the culmination of a gradual process, characterised by opposition to the mechanisms of monetary cooperation with France, institutional preparations for monetary autonomy, and the creation of the ouguiya in 1973. Without commenting on the economic performance of the new currency, this paper sheds light on the political and diplomatic dynamics that led to this historic decision. It thus enriches the historiography of monetary breaks in French-speaking Africa and sheds light on contemporary debates concerning monetary sovereignty and the future of the CFA franc.

Keywords: CFA franc; Mauritania; monetary sovereignty; monetary cooperation; ouguiya.

Introduction

La zone franc de la Communauté Financière Africaine (CFA)¹ se caractérise par une forte stabilité institutionnelle et un taux de défection particulièrement faible. En plus de trois quarts de siècle d'existence, seuls trois (03) pays sur quatorze (14) ont quitté définitivement ce système monétaire : la Guinée en 1960, Madagascar en 1972 et la Mauritanie en 1973. Le Mali, qui s'était retiré de la zone en 1963 pour expérimenter une souveraineté monétaire autonome (avec le franc malien), y a finalement adhéré de nouveau en 1984. Soit deux (02) décennies plus tard.

Le franc CFA a vu le jour officiellement en décembre 1945 dans un contexte où un nouveau système monétaire international se met en place, suite aux accords de Bretton Woods signés en juillet 1944 (Ndiaye, 2022). Dans ce nouveau système, toutes les monnaies devaient être enregistrées auprès du Fonds Monétaire International (FMI) et devaient être soumises à une parité fixe, mais ajustable, par rapport au dollar américain, seule devise convertible en or. Ce mécanisme est connu sous le nom de régime de « changes fixes ».

Ainsi donc, la France a dû à la fois aligner le franc français sur ce nouveau système de parité fixe, et organiser la monnaie de ses territoires d'outre-mer en créant des devises spécifiques, telles que le franc CFA et le franc des collectivités Françaises du Pacifique (CFP)² pour ne citer que les deux (02). Ces francs coloniaux n'avaient de la valeur que parce qu'ils étaient des sous-unités du franc français, seule la France garantissait son usage et sa convertibilité comme l'exprime si bien Julienne (1988, p.352) dans ses mémoires quand il disait à propos du Franc CFA que : « le réseau bancaire était dirigé de Paris. Et, bien entendu, puisqu'il n'y avait pas de personnalité internationale des territoires, leur monnaie ne bénéficiait pas d'une reconnaissance extérieure ». Le FMI finit par accepter l'existence de ces monnaies seulement après que la France lui a assuré que son Trésor public garantira leur convertibilité (Nubukpo, 2016, p.86).

Au lendemain des indépendances, les ex-colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest choisissent de maintenir leur coopération monétaire avec la France en signant le traité instituant l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) le 12 mai 1962. Ce cadre pérennise le Franc CFA comme monnaie unique, structuré autour de deux piliers : la parité fixe avec le Franc français et une garantie de convertibilité illimitée. En contrepartie, les États membres acceptent la centralisation intégrale de leurs réserves de change auprès du Trésor français via le compte d'opérations, mécanisme indispensable au maintien de la crédibilité et de la stabilité de l'Union.

Au milieu des années 1970, la coopération monétaire entre la France et ses ex colonies devient problématique à cause des critiques liées au retard de développement de la zone CFA. Mais seule la Mauritanie ira au bout de sa contestation en actant sa sortie de la zone UMOA par la création de sa propre monnaie : l'Ouguiya en 1973.

¹ Au cours de l'histoire le sigle F CFA a connu diverses significations. En 1945 : Franc des Colonies Françaises d'Afrique. En 1958 : Franc de la Communauté Française d'Afrique. De nos jours Franc de Communauté Financière Africaine.

² Tout comme le sigle F CFA, le F CFP a connu divers changements dans la signification. En 1945, Franc des Colonies du Pacifique ; en 1967 Franc de la Communauté Financière du Pacifique. Depuis 2022, Franc des Collectivités Françaises du Pacifique.

Cette rareté des sorties de la zone CFA illustre le caractère singulier et stratégique du choix mauritanien. Il convient donc de s'interroger sur les raisons qui ont conduit la Mauritanie à rompre avec le franc CFA.

D'une manière générale, le Franc CFA a fait l'objet de plusieurs études remarquables que l'on peut classer en deux courants majeurs. D'une part, les études institutionnelles, à l'instar de l'imposante synthèse de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Occidentale (BCEAO) en trois (03) tomes ou les travaux de Julienne (1988), se focalisent sur l'évolution des mécanismes et des structures de l'UMOA.

D'autre part, un courant critique porté par des auteurs tels que Pouemi (1980), Agbohohou (2000), Nubukpo (2016) ou encore Pigeaud et Sylla (2018), dénonce le Franc CFA comme une perte de souveraineté monétaire. Ces derniers mettent en exergue l'inadaptation des mécanismes du Franc CFA aux réalités économiques ouest-africaines et soulignent le maintien de ces pays dans un modèle de dépendance extravertie.

Mais les sorties de la zone Franc restent peu explorées. Dans ce domaine, les travaux de Migani font autorité, notamment sur le retrait du Mali (2008) et sur les rapports tumultueux entre Sékou Touré et la France autour de la contestation monétaire, font autorité (2012).

Toutefois, la question des ruptures monétaires dans la zone Franc reste encore peu explorée par l'historiographie. S'inscrivant dans le sillage de ces recherches, notre étude, intitulée « Retour sur l'abandon du Franc CFA par la Mauritanie (1960-1973) », se propose d'analyser les ressorts historiques et les enjeux de la rupture de Nouakchott avec le système monétaire colonial.

Cette contribution cherche à élucider les mécanismes par lesquels la Mauritanie a orchestré son retrait de la zone monétaire. Quelles furent les étapes clés, et surtout, quelles dynamiques politiques et économiques ont sous-tendu ce processus de rupture ?

L'objectif de ce travail n'est pas d'évaluer l'efficacité intrinsèque du Franc CFA, ni de mesurer l'impact de l'Ouguiya sur le développement mauritanien après sa création. Il s'agit plutôt de restituer, avec la rigueur de la démarche historique, le parcours singulier et les dynamiques politiques qui ont conduit à la sortie de la Mauritanie de la zone CFA en 1973.

La méthodologie adoptée repose sur une approche qualitative et comparative des sources. En premier lieu, une analyse documentaire approfondie combinant littérature académique (ouvrages, articles, mémoires) et sources primaires (textes officiels, discours) permet de reconstituer les grandes étapes de cette rupture. En second lieu, ce corpus est complété par le traitement de sources audiovisuelles (documentaires historiques, archives télévisées). Ces documents ont fait l'objet d'une critique historique afin de croiser les regards (mauritaniens et français) sur cet événement majeur de l'histoire économique et politique de la Mauritanie.

Pour ce faire, nous avons organisé notre analyse en deux (02) grands points. Dans la première partie, nous traitons des principales motivations qui ont prévalu au divorce

monétaire entre la Mauritanie et la zone CFA. La seconde partie, quant à elle, retrace les principales étapes de ce divorce monétaire.

1. Les causes et motivations du divorce monétaire

1.1 La souveraineté monétaire, un credo de la classe politique mauritanienne

A la différence de nombreux pères de la nation en Afrique de l'Ouest et centrale, celui de la Mauritanie considérait la création d'une monnaie nationale comme étant un élément sans lequel on ne pouvait pas parler d'indépendance. Même s'il faut noter que pendant les grandes péripéties qui ont conduit à l'indépendance du pays, Moktar Ould Daddah et son groupement politique le Parti de Regroupement Mauritanien (PRM) donnaient l'impression d'être des alliés de la métropole. En effet, Moktar Ould Daddah et sa formation politique ont fait campagne pour le *Oui* lors du référendum de 1958. Aussi, une fois devenu vice-Président du Conseil de gouvernement de Mauritanie il a réprimé le mouvement nationaliste *Nadha El Watanian* d'Ahmed Baba Miské dissidente du PRM qui milita radicalement contre la participation de la Mauritanie à la Communauté Franco-Africaine. Ainsi donc, sa posture modérée vis-à-vis de la France et son mariage avec une française firent que la France ne pouvait craindre de lui une attitude contestatrice. (Ciré & Diagana, 2018).

Si on ajoute à ces éléments le fait qu'auparavant Moktar Ould Daddah fut l'un des premiers cadres africains à avoir travaillé à l'Institut d'émission de l'AOF-Togo en 1956, théoriquement la France n'avait pas de raison de douter de la loyauté du dirigeant³.

Il faut bien croire qu'il s'agissait d'une stratégie visant à faciliter la transition vers l'indépendance. En effet, après les indépendances, surtout au début des années 1970 sous l'impulsion d'une partie de l'élite politique mauritanienne qui aspirait plus à une réelle indépendance conjuguant aux différents courants nationalistes arabes, la Mauritanie toujours sous l'impulsion de Moktar Ould Daddah se lança dans une nouvelle quête d'indépendance. De ce fait, on peut dire que la sortie de la Mauritanie de la zone Franc est à mettre dans un contexte politique de dénonciation du néocolonialisme français poussée par des jeunes progressistes comme l'explique Baila (2016) :

Cette politique est renforcée par les revendications des jeunes intellectuels du pays qui sont de retour au milieu des années soixante après la fin de leurs études dans les pays arabes. Ces jeunes sont revenus avec un sentiment de nationalisme avec des idéologies nasséristes et Bassistes, réclamant l'arabité totale du pays. Cette idéologie a influencé la vie politique et culturelle du pays et a renforcé la solidité des liens entre la Mauritanie et le monde arabe. (p.182)

Dès lors, l'élite politique avec à sa tête le Président, amorce dans un discours progressiste reconnaissant la forte influence de la France sur la Mauritanie malgré l'indépendance du pays en 1960. L'abandon du Franc CFA devait devenir le symbole d'une nouvelle indépendance.

³ A propos du passage de Moktar Ould Daddah à l'IE AOF – Togo voir Robert Julienne, pp 77-78.

La question de la monnaie, donc de l'appartenance à l'UMOA dont la Mauritanie fut membre fondateur en 1962, ne pouvait pas échapper à cette quête, puisque selon le président la monnaie était vue comme le pilier de la souveraineté, il écrivait ceci dans ses mémoires :

J'ai toujours lié indépendance et monnaie. Comment disposer de son argent dans un système où l'on n'exerce aucune influence ? Tant que nous n'aurions pas notre propre monnaie, nous ne pourrions pas nous connaître nous-mêmes. (Ould Daddah ,2003, p. 585).

Parmi les événements qui ont empiré l'acrimonie du dirigeant contre le Franc CFA il y a le mode gestion solitaire de la zone CFA par l'ex métropole. En effet, le président mauritanien dit avoir été choqué d'avoir appris la dévaluation du Franc, le 8 août 1969 qu'à la radio. Chemin faisant, le président mauritanien s'est vite rendu de la supercherie, en tout cas d'un certain nombre de chose qui selon, lui, témoignait du caractère déséquilibré de la zone monétaire auquel son pays appartenait.

Pour lui, cette dévaluation décidée unilatéralement par la France en 1969, était la preuve ultime que les africains n'étaient pas considérés dans la zone Franc, et à plus forte raison il était illusoire de penser que le Franc CFA était sous le contrôle des africains. Ainsi pour amorcer la sortie de la zone Franc, la Mauritanie a eu comme premier pas de restreindre ses rapports économiques avec la France. En effet, le 22 juin 1972, le bureau politique nationale du Parti Regroupement Mauritanien (PRM) sous recommandations du président décida de réviser unilatéralement les accords de économiques et de coopération avec la France, nous y reviendrons un peu plus loin. Puisqu'avant cette sortie, la Mauritanie a pris le soin de mettre en place un paquet de stratégies à tel point qu'elle était fin prête avant même d'annoncer la rupture avec la France. Il lui a fallu quelques mois pour la mise en circulation de la nouvelle monnaie, ne donnant ainsi le temps de saboter sa sortie.

1.2. La remise en cause des mécanismes du Franc CFA

Avant d'analyser la remise en cause des mécanismes du Franc CFA, il convient de les rappeler. La zone Franc réhabilitée avec l'accession à l'indépendance des territoires de l'ex AOF avait les caractéristiques suivantes. C'était une union monétaire formalisée dans une nouvelle organisation l'UMOA qui chapeautait une BCEAO elle aussi transformée pour tenir compte du contexte des indépendances. En dehors de la création formelle de l'UMOA et d'une réorganisation du conseil d'administration de la banque centrale, les autres principes et mécanismes de la zone franc de l'Afrique de l'Ouest étaient des atavismes de la période coloniale.

Premier mécanisme, la France garantie la convertibilité illimitée du Franc CFA dans sa propre monnaie, le Franc Français. Deuxième mécanisme, l'instauration d'une parité fixe entre le Franc CFA et le Franc Français, en 1962 cette parité était de 1 franc français pour 50 franc CFA. Troisième principe, la liberté des transferts qui permettaient des mouvements de capitaux et des transferts entre les pays membres de l'UMOA gage d'une zone économique intégrée. Quatrième principe, la centralisation des réserves de change. C'est un mécanisme phare de la zone UMOA qui obligeait les pays membres à déposer leurs réserves de change gagnées essentiellement par les exportations sur un

compte d'opérations qui était logé au Trésor français⁴. A ce propos Duchaussoy (2018) disait que :

L'originalité de la zone Franc par rapport à toute autre zone monétaire est donc l'existence des comptes d'opérations, qui la distinguent notamment du système dit de caisse d'émission – ou monétaire mais sa nature est éminemment politique, puisqu'elle lie désormais des États souverains. (p. 109)

Il faut dire que cet outil, était le cordon principal de liaison monétaire entre les pays de l'UMOA et le Trésor français, il permettait, comme c'était une *assiette commune*, aux pays déficitaires d'avoir des avoirs pour couvrir un tant soit peu leurs importations, et aux pays excédentaires d'y déposer leurs réserves. Ce compte, comme tout compte bancaire était réénuméré. Si l'ensemble du compte était déficitaire la France y plaçait un découvert pour que les pays africains continuent d'avoir des ressources pour les importations moyennant paiement ultérieurs d'intérêt. Si au contraire le compte était excédentaire, cela impliquait le paiement de taux d'intérêt par la France.

L'ensemble de ces mécanismes étaient complété par le rôle central de la BCEAO qui détenait la véritable politique monétaire de la zone. C'est elle et les comités nationaux de crédits eux-mêmes supervisés par l'UMOA qui ponctionnaient le crédit à l'économie pour chaque pays membres en fonction de ces performances fiscales et macroéconomiques. La zone Franc avait été pensée comme une organisation monétaire qui devait garantir une stabilité économique et financière entre les anciennes colonies et la France. D'ailleurs cette stabilité était selon Duchaussoy (2018) comme la raison qui expliquait son attrait pour de nombreux chefs d'Etats africains.

Le système du compte d'opération, qui centralisait le dépôt des réserves de change, était la principale source de mécontentement de la classe politique et des techniciens mauritaniens. La Mauritanie trouvait que cet instrument monétaire n'était pas à son avantage, car sa balance commerciale tout comme celle des paiements excédentaires lui donnait l'impression qu'elle travaillait pour les autres Etats membres de la zone CFA, y compris la France. Une sorte de financement gratuit octroyé à l'économie française (Diagne, 1988). La conception d'un compte d'opération au service de l'économie française a effectivement été soulignée par Coquet et Daniel (1992) en ces termes : « Au début de son existence, la zone Franc a joué un rôle non négligeable de pourvoyeur de devises pour la France. En 1969, le solde positif des comptes d'opérations a atteint 8,9 % des réserves de change de la France ». Seule la crise économique des années 80 marquée surtout par un affaiblissement des cours des matières premières qui sonnera le glas du compte d'opération excédentaire.

En dehors des reproches fait au mécanisme du compte d'opération, il y existait la limitation du crédit à l'économie par la BCEAO et les Comités nationaux du crédit. Ce

⁴ En 1960, cette somme correspondant à 100 % des réserves. Elle a été modifiée à deux reprises pour être portée à 65 % en 1972-1973 et 50 % en 2005.

mécanisme communautaire ne permettait pas, de l'avis des dirigeants mauritaniens, de développer leur pays.

En gros, la Mauritanie au regard de ses performances macro-économiques des années 1960- 1970 boostées par l'exportation des minerais (fer et cuivre), ne trouvait plus d'utilité à être sous le parapluie du compte d'opération d'autant plus qu'elle ne pouvait pas, disposer de l'entièreté de ses ressources afin de les investir dans son programme de développement (Horizon, 2023, p. 5).

2. Les préparatifs et sortie en fracas

2.1. La diminution de l'influence économique française et la recherche de partenariats stratégiques

Au plan des échanges économiques, il ne faut pas croire que la Mauritanie s'est faite de nouveaux partenaires après sa sortie de la zone Franc, au contraire, cette sortie est l'aboutissement de l'évincement de la place des Français par des impérialistes concurrents : allemands et anglais et surtout américain. Après les indépendances la Mauritanie a progressivement déconnecté une grande partie de son économie avec celle de l'ancienne métropole. À titre d'exemple, la part de la France dans les importations de marchandises de la Mauritanie n'a cessé de diminuer après l'indépendance : 80 % en 1960, 53 % en 1966 et 32 % en 1972 (Vergara, 1979). Les exportations mauritaniennes vers la France ont suivi une tendance similaire, avec seulement 22 % des exportations destinées à la France en 1967 (Chassey, p. 416).

Par ailleurs, les autorités mauritaniennes ont progressivement réduit la quasi-exclusivité française sur la troisième richesse naturelle du pays : la pêche. Dans ce domaine, on observe dès 1965 le remplacement des Français par des capitaux privés espagnols dans la pêche industrielle, ainsi que leur éviction par des groupes anglo-américains dans la recherche et l'exploitation pétrolière. Pourtant, au lendemain de l'indépendance, la France détenait une position dominante dans l'exploitation des ressources halieutiques grâce à des accords bilatéraux et une forte présence industrielle (Ould Mohamed, 2010, p. 405). La création d'une nouvelle monnaie allait alors servir de levier pour s'affranchir du contrôle de Paris et consolider ces nouveaux partenariats. En effet, le maintien au sein de la zone Franc favorisait structurellement les échanges économiques avec la métropole et perpétuait le contrôle français sur l'économie mauritannienne. Dès lors, comme le souligne Baila (2016, p. 181), la sortie de la zone Franc s'inscrivait pleinement dans cette stratégie globale de contournement de la France, visant à sécuriser et à renforcer la place de ces nouveaux acteurs internationaux.

Au-delà de l'arrivée de capitaux espagnols ou anglo-américains, cette dynamique d'émancipation s'est doublée d'un rapprochement stratégique majeur avec son voisin immédiat, l'Algérie.

Quitter une zone monétaire héritée de la colonisation, sans expérience préalable dans la gestion d'une devise nationale, exigeait de s'adosser à un partenaire stratégique privilégié. En matière de souveraineté, on ne s'adosse pas au vide.

Le choix du partenaire doit être stratégique car vital. Dans le cas mauritanien, le choix était naturel : l'Algérie. Ce pays connaissait très bien l'ex-colonisateur sous plusieurs aspects, il est sorti victorieux d'une guerre de libération a pu maintenir sa souveraineté économique après son indépendance. De plus, l'Algérie était une sorte de rempart contre la pression marocaine. En effet, à cause de la politique expansionniste du Maroc vis-à-vis du jeune Etat, les relations entre les deux (02) voisins furent longtemps tendues. En rappel, après avoir obtenu son indépendance en 1956, donc quatre (04) ans avant la Mauritanie et six avant celle de l'Algérie, le royaume chérifien sous l'impulsion idéologique d'Allal El Fassi (fondateur du parti nationaliste Istiqlal), projeta la création d'un « Grand Maroc » avec pour objectif de franchir le fleuve Sénégal. Il réclama, de ce fait, l'incorporation du territoire mauritanien au Maroc mais aussi de ce qui convient d'appelé le territoire du Sahara Occidental. Malgré ces pressions, la Mauritanie accéda à l'autonomie par la Loi-cadre Defferre, puis à l'indépendance en 1960.

L'appétit marocain envers le jeune Etat le fit entrer en réactance à travers une diplomatie très active pour imposer le pays sur la scène internationale dont le point culminant fut l'adhésion à l'ONU en 1961. Lassé, le Maroc finit par reconnaître l'existence et la souveraineté de la jeune république et ce, tardivement en 1969. Cette victoire diplomatique sur le Maroc a, certainement, forgé l'identité mauritanienne.

Un autre facteur qui a guidé le choix des Mauritaniens sur l'Algérie est que ce pays avait une courte mais solide expérience dans la gestion d'une monnaie nationale depuis le remplacement du franc algérien par le Dinar algérien le 1^{er} avril 1964. Elle aussi s'était débarrassée d'une monnaie d'origine colonial dans un climat assez austère. A propos de l'Algérie comme adjuvant géostratégique dans cette aventure de *franc-exit* le président Ould Daddah (2003) déclarait :

Nous aurions pu envisager d'autres Etats frères (...) mais l'Algérie était acquise. L'Algérie, au point de vue technique, était tout indiquée. De plus, elle était prête à faire la guerre si la guerre nous était imposée (p. 557).

En quoi a consisté l'aide que ce pays a apporté dans l'édification de la monnaie mauritanienne ?

Elle a été la base arrière de la Mauritanie dans sa quête d'une monnaie nationale. C'était une aide multiforme. Le premier volet fut la formation des techniciens algérien, en cachette. C'est dans ce pays que la Mauritanie a envoyé discrètement cinq jeunes économistes en formation accélérée. Ces cinq (05) jeunes devaient être en charge de la nouvelle politique monétaire de leur pays.

Le deuxième volet de cette assistance, fut l'impression des billets de l'Ouguiya par la Banque nationale algérienne. En effet, les Algériens avait une solide expérience de la fabrication monétaire héritée de l'époque coloniale. En effet, l'imprimerie de billets de banque existait déjà en Algérie en 1925, parce que la France coloniale avait choisi Alger, par mesures de sécurité, pour implanter une partie de son usine des billets, qui produisait des billets métropolitains, mais surtout des billets pour le territoire algérien, marocain et

tunisien. Faisant, ainsi, de l'Algérie, le seul pays encore colonisé, à disposer d'une imprimerie fiduciaire pour imprimer une monnaie « locale » (Almanach-Dz, 2014).

Cette alliance privilégiée avec Alger ne constituait qu'un premier pas vers une réorientation géopolitique plus vaste. Afin de consolider sa position sur l'échiquier international et d'affirmer son identité culturelle, la Mauritanie a élargi ses horizons diplomatiques à l'ensemble du monde arabe, une dynamique qui s'est concrétisée par son adhésion historique à la Ligue arabe. En effet, la Mauritanie a décidé de basculer définitivement vers le monde arabe *pour de bon* surtout après sa sortie de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) en 1965.

Pour ne pas laisser un vide géostratégique, dès le début de l'année 1970 la Mauritanie a commencé les démarches officielles pour intégrer la Ligue arabe. A partir de la même année, dans le Maghreb, une partie de son voisinage immédiat, elle avait tissé de très bons rapports avec les membres de l'Union économique magrébine. En effet, elle a été progressivement associée à la construction maghrébine, était consultée sur les dossiers importants et invitée aux réunions des organismes intermaghrébins (Santucci, 1979).

Ce rapprochement avec le concert arabe est l'aboutissement d'un long processus de protestation d'appartenance à l'AOF commencé depuis l'époque coloniale. La Mauritanie de par sa géographie, a toujours été *la Suisse de l'Afrique, un trait d'union entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire*. Mais cette belle formule cachait mal la préférence d'une partie de ses élites maures pour le monde arabo-musulman. Le président Ould Daddah affirme dans ses mémoires avoir milité pour que la Mauritanie trouve et maintienne sa place parmi ses frères arabes.

Ce malaise identitaire de la Mauritanie vient de loin. Il faut rappeler que pendant la colonisation ce pays a mal vécu son appartenance à l'AOF. Plusieurs fois les Mauritaniens ont refusé que des députés Sénégalais noirs, notamment Léopold Sédar Senghor, les représentent au sein de l'Assemblée Nationale Française. À plusieurs reprises, les notables maures contestent le fait que des leaders politiques noirs du Sénégal, notamment Léopold Sédar Senghor, portent leur voix au sein des instances de l'Union française. Ce refus s'étend parfois aux élites locales perçues comme extérieures ou métissées ; ce fut le cas des débats entourant la figure du député N'Diaye Sidi El Moktar, d'origine métisse wolof-maure, avant que Moktar Ould Daddah ne s'impose comme la figure de proue de l'affirmation nationale (AGaFulbe, 2021). Ce rejet historique de l'appartenance coloniale à l'AOF est résumé de manière radicale en 1974 par le ministre des Affaires étrangères, Hamdi Ould Mouknass. Interrogé par le journaliste italien Attilio Gaudio sur la rupture de 1973, il déclarait : « La France avait commis une erreur politique en intégrant la Mauritanie à l'AOF. La Mauritanie n'a rien à voir ni culturellement, ni historiquement avec cette région ouest-africaine. » (Amadou, 2012).

Ainsi, une fois l'indépendance acquise, l'élite politique mauritanienne s'est attelée à une politique d'arabisation du pays. Si l'on suit l'analyse d'Ibriga (1997), qui envisage l'UMOA comme un prolongement institutionnel de l'Afrique Occidentale Française (AOF), on comprend que s'extraire de la zone Franc représentait pour Nouakchott un moyen de se défaire définitivement des reliquats de cet héritage colonial. Dès lors, l'abandon du Franc CFA et le retrait de l'OCAM constituaient un acte de détachement délibéré vis-à-vis du

bloc francophone, une rupture nécessaire pour réorienter le destin de la jeune république (Devey, 2005, p.126).

2.2. La révision des accords de coopération et la naissance de l'Ouguiya

La révision des accords de coopération fut la matrice de la naissance de la monnaie nationale mauritanienne. Comme nous l'avons déjà souligné, ces révisions se sont réalisées dans un contexte où la classe politique voulait donner une nouvelle orientation politique et idéologique au pays. Cet élan progressiste devait débarrasser la jeune république du néo-colonialisme français, notamment dans son volet économique. Sans cela, le Bureau Politique National, jugeait que jusqu'à l'époque la Mauritanie n'avait qu'une indépendance de façade. Cette lutte pour quitter la domination monétaire était appréhendée par la classe politique comme étant une quête d'une nouvelle indépendance, celle économique, ipso facto monétaire.

Au fait, cette volonté de se débarrasser du néo colonialisme français, était une ambiance quasi présente dans toute la zone monétaire de l'UMOA à partir de l'année 1970. En effet, après une décennie de coopération économique post colonial, les Africains avaient pris conscience que certains accords, notamment ceux signés après les indépendances et ceux fondant l'UMOA ne favorisaient pas un véritable développement. C'était de ce fait une crise de la coopération post coloniale. La question de la souveraineté monétaire refit surface. Le Franc CFA fut vivement critiqué, et plusieurs pays de la zone UMOA et de celle de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) brandirent la menace de s'en débarrasser.

La Mauritanie, le Niger et le Togo s'étaient particulièrement illustrés dans la contestation du Franc CFA en 1972 en Afrique de l'Ouest. Le président Diouri du Niger sur les conseils de l'économiste Samir Amin essaya de convaincre sans succès les *grosses têtes* (Côte - d'Ivoire et Sénégal) de l'UMOA sur la nécessité de mettre fin au système de compte d'opération en le remplaçant par des banques centrales nationales et la mise en place d'une union monétaire qui n'allait pas avoir de lien systémique avec la France (Pigeaud & Sylla, 2018). Au Togo, lors d'une visite de Pompidou à Lomé le 22 novembre 1972 où tout devait se dérouler en toute convivialité, Étienne Gnassingbé Eyadéma fit la surprise en remettant en cause la parité entre le Franc français et le Franc CFA en ces termes :

Nous pensons [...] que cette parité, qui est actuellement de deux anciens francs pour un franc CFA, ne correspond pas à la réalité. C'est une question de justice, et nous souhaitons qu'une étude exhaustive, basée sur des critères objectifs, permette de fixer dans les meilleurs délais une nouvelle parité, plus favorable à nos peuples. (N'Diaye, 2022)

Quant à la Mauritanie, le 28 novembre 1972 lors du douzième anniversaire de l'indépendance, le Président Moktar Ould Daddah annonce à l'opinion publique nationale et internationale qu'il a demandé à la France une révision complète des accords franco-mauritaniens la création d'une monnaie nationale. Il a aussi annoncé une sortie du Franc CFA par la même occasion. Lors de cette allocution il affirmait que ces différents changements visaient : « la concrétisation de la souveraineté nationale mauritanienne, par la création d'une monnaie nationale et la maîtrise complète de sa politique de crédit ».

Comme on peut l'imaginer, la France ne resta pas silencieuse et immobile face à cette montée de contestation monétaire de la part de ces pays de l'UMOA. Elle mania le bâton et la carotte ; surtout le premier afin de limiter une contagion sous régionale de cette posture. Quand elle fut mise au courant de cette tentative, en guise de ce qui convient d'appeler une punition, elle retarda le versement des sommes qu'elle devait au Niger au titre de paiement de l'uranium. Aussi, pour calmer l'ardeur rebelle de la Mauritanie les autorités françaises avaient brandit la menace d'une diminution drastique de l'aide publique au développement (Pigeaud & Sylla, 2018).

Après cette stratégie de répression et de promesse de répression, la France passa à une autre phase de re-sédution où elle promit aux Etats africains d'ouvrir des négociations futures pour améliorer la performance de la zone Franc. Cela a suffi pour que le Niger et le Togo *reviennent dans les rangs*. Tout comme eux, plusieurs pays de l'UMOA reviendront à la charge, mais ne parlerons pas de sortir de la zone Franc, ils demanderont une révisions des accords avec la France.

Mais pour la Mauritanie, rien ne fit. En cavalier solitaire, elle persista dans son projet de quitter le Franc CFA. Pour le faire, le gouvernement après avoir reçu l'aval du BPN a dénoncé de façon unilatérale le 31 décembre 1972, les accords franco-mauritaniens de 1961 pour Ould Daddah, il convenait d'en finir avec une coopération périmée qui était marquée par le sceau de la colonisation (Touré, 2015). Après cette dénonciation la Mauritanie a demandé une révision des accords dans le but de sauter les verrous juridiques qui ne permettaient pas au pays de battre sa propre monnaie, puisque ces accords confiaient plusieurs pans des questions économiques et monétaires à l'ex-métropole. Selon Feuer (1973), les négociations de la révision des accords ont débuté dès décembre 1972 à Nouakchott avant de se poursuivre en janvier 1973 à Paris.

Lors des travaux, plusieurs aspects ont été passés aux peignes fins. Au sortir des échanges, l'ancien traité de coopération est remplacé par un simple échange de lettre. Sur le plan diplomatique, l'ambassade français perdit son rang de doyen du corps diplomatique, en gros on abolit tous les privilèges diplomatiques français. Aussi, au plan militaire aucun accords n'a été conclu avec la Mauritanie. Ces rencontres furent une occasion pour le pays de dire officiellement, une fois de plus, à la France son ambition de battre sa propre monnaie. Pour mesurer la bonne volonté de la France, la Mauritanie demanda son aide dans cette nouvelle aventure. En effet, elle sollicita auprès de la France un système de compte d'avance pour sa nouvelle monnaie. Sans surprise la France déclina la demande. Tout cela n'a pas ébranlé la volonté des autorités mauritaniennes surtout qu'elles savaient que les alliés de la ligue arabe combleront cette absence d'assistance. Ainsi donc, l'annonce de la future monnaie et le refus d'assistance de la France ont constitué les seuls points abordés lors des échanges monétaires. Cela avait suffi pour prononcer le divorce monétaire. Le 15 février 1973, les travaux prirent fin.

La réussite de la stratégie mauritanienne est a signalé à ce niveau. Puisqu'avant les annonces officielles a l'intention de l'opinion publique nationale, sous-régionale, et aussi à l'intention de la France, la sortie du Franc CFA était déjà fin prête : les techniciens et monétaristes avaient déjà été formés, la fabrication monétaire avait aussi été soigneusement planifiée, ses alliés étaient prêts à soutenir sa banque centrale. Le reste

était de quitter l'UMOA qui avait déjà reçu en janvier 1973, un préavis du retrait Mauritanie.

Pour aborder les aspects concrets du retrait, deux équipes de négociation ont été constituées. La délégation mauritanienne était menée par Soumaré Diaramouna, alors ministre des Finances, soutenu par Ahmed Ould Daddah et Mohamed Cheick, respectivement gouverneur et vice-gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie alors en gestation. Face à eux, l'équipe de la BCEAO était formée de Jean Tevi, président du Conseil d'administration de l'institution, Daniel Cabou, directeur général adjoint, et Michel Durand, directeur des opérations financières. Sans surprise, les débats techniques sur les modalités du retrait monétaire et la création de l'Ouguiya ont buté sur deux (02) points de désaccord majeurs. Le premier portait sur le mode de calcul et la liquidation des réserves de change (l'Actif) : la Mauritanie exigeait le transfert rapide de ses avoirs extérieurs sur la base de l'état comptable instantané, tandis que la BCEAO préférait attendre l'évaluation définitive, beaucoup plus longue, de la circulation fiduciaire réelle. Le second différend concernait la gestion des billets de Franc CFA après la rupture : la BCEAO refusait d'assumer la responsabilité de ces coupures une fois le retrait acté, exigeant que la Mauritanie lui rembourse intégralement les billets qu'elle rachèterait à l'étranger (BCEAO, 2002).

Le dénouement de ce conflit a été formalisé par la signature d'une Convention le 25 juin 1973. Ce compromis a donné satisfaction à Nouakchott en garantissant la célérité des transferts, tout en fixant les contreparties logistiques exigées par la banque commune⁵.

Cet accord technique a immédiatement ouvert la voie aux opérations concrètes de changement de la monnaie. Ainsi, dès le 29 juin 1973, soit quatre (04) jours seulement après la signature de la Convention, la Mauritanie a procédé au lancement officiel et à la mise en circulation de sa nouvelle monnaie : l'Ouguiya. Les opérations d'échange de billets auprès des populations venaient de débuter. La nouvelle monnaie fut accueillie positivement par la population et les amis de la Mauritanie :

La naissance de l'ouguiya, nom de monnaie unique au monde, a été accueillie par un élan populaire sans précédent dans la capitale Nouakchott et dans les régions intérieures. Elle a également suscité admiration et solidarité chez les pays frères et amis de la Mauritanie, notamment dans le monde arabe (Horizon, 2023).

Après la mise en circulation de l'Ouguiya, l'aide des nouveaux partenaires, en l'occurrence la Ligue arabe a été décisive. L'Algérie l'alliée principale de cette opération monétaire a par exemple pour garantir l'Ouguiya avait ouvert un compte d'avance en devises d'un montant de 3 milliards de francs CFA (Santucci, 1979). Aussi, le Koweït et la Libye fournirent des capitaux indispensables au démarrage de la Banque centrale de Mauritanie (BCM)⁶. Le Koweït a ainsi octroyé un prêt de 3 millions de dinars à des

⁵ Cette convention prévoit notamment que le bilan comptable soit arrêté au 8 juillet pour acter le transfert immédiat des 2,69 milliards de Francs CFA de réserves nettes à la Mauritanie. En contrepartie, l'État mauritanien s'est formellement engagé à rembourser sans délai à la BCEAO les anciens billets rapatriés de l'extérieur.

⁶ Officiellement inaugurée en septembre 1973.

conditions avantageuses, au taux de 7,75 % par an. De son côté, la Libye s'est particulièrement illustrée dans cette quête de stabilité en accordant, dès le début des activités de la Banque centrale, un prêt de 7 millions de dinars au taux préférentiel de 4,5 % (Diaw, 1997, p. 89). Pour Otayek (1981), la forte assistance de la Libye sous le magistère de Kadhafi au début de l'année 1973, était une stratégie pour ancrer davantage la Mauritanie au monde arabe.

La solidarité arabe envers la monnaie mauritanienne avait poussé De Chassey (1975) à dire que : « Depuis la création de l'Ouguiya sa bonne tenue dépendait de la bonne volonté et de l'aisance des pays pétroliers arabes qui y effectuaient des prêts et dépôts à des conditions très favorables ».

Qui était mieux placé que le Président Moktar Ould Daddah pour apprécier l'aide des pays arabes pour soutenir l'Ouguiya ? Il le dit explicitement en ces termes :

Ces différentes mesures contribuèrent à dissuader les milieux financiers français qui, voyant que nous n'étions pas isolés, n'ont pu mettre à exécution leurs projets de boycott économique auquel ils voulaient nous soumettre, pour nous mettre à genoux et nous obliger à revenir dans la zone franc (Ould Daddah, p. 508).

Pour terminer, il faut noter que la Mauritanie n'a pas fait que de créer une nouvelle monnaie, elle a pris le soin de pousser le toilettage économique afin de garantir sa viabilité et sa crédibilité.

Un an après sa victoire sur le plan monétaire la Mauritanie nationalise la Mine de Fer de Mauritanie (MIFERMA) qui devient la Société nationale industrielle et minière (SNIM). Ce complexe minier majeur, dont les études de faisabilité avaient débuté en 1952 avant une exploitation effective à partir de 1963, était jusqu'alors contrôlé par l'État français et un consortium de capitaux privés français, italiens, britanniques et allemands. Par cette étatisation la Mauritanie arrache l'exploitation de sa première source d'exportation, plus de 80% des exportations du pays. Complétant ainsi sa stratégie de souveraineté monétaire par celle de l'économie réelle.

A travers cette opération, l'Etat mauritanien a fait le choix de passer du statut de collectionneur d'impôt et de taxe celui qui exploite directement et de façon souveraine le plus grand *sésame* du pays. Sans risque de se tromper, on peut dire que la nationalisation de la MIFERMA était une condition obligatoire, puisque l'Etat Mauritanien devait trouver des parades pour soutenir, crédibiliser sa nouvelle monnaie.

D'abord, par cette opération l'État mauritanien a pu contrôler directement les devises issues des ventes de fer. Aussi, il a constitué des réserves en monnaie étrangère pour défendre la valeur de l'Ouguiya sur le marché monétaire international. Enfin, au plan intérieur, ces revenus ont servi à financer les infrastructures, à payer les fonctionnaires et donc à donner une stabilité économique qui renforce la confiance dans la monnaie nationale.

Conclusion

Cet article visait à analyser la trajectoire de la sortie de la Mauritanie de la zone monétaire du Franc CFA. À travers l'étude des péripéties de cette rupture entre 1960 et 1973, date de la création de l'ouguiya. L'exploitation croisée des sources textuelles et audiovisuelles mobilisées met en lumière trois aspects fondamentaux quant aux motivations réelles de ce retrait. En premier lieu, l'inadaptation des mécanismes du Franc CFA face à la vision de développement des autorités mauritaniennes ; en deuxième lieu, la volonté de faire de la monnaie nationale un symbole absolu de souveraineté ; et enfin, la quête d'une différenciation identitaire vis-à-vis de l'ancien bloc ouest-africain (AOF).

Par ailleurs, ce travail a permis de mettre en relief l'ingénierie politique et financière qui a présidé à la naissance de l'ouguiya, caractérisée par une discrétion savamment orchestrée et la recherche active de partenaires extérieurs capables de pallier les chocs économiques consécutifs au « *franc-exit* ».

Certes, cette étude comporte des limites : elle n'a pas mesuré l'impact à long terme de cette nouvelle devise sur le développement global du pays, et s'est concentrée sur la vision des élites politiques sans intégrer pleinement les perceptions des acteurs économiques de l'époque. Elle enseigne néanmoins une leçon historique cruciale. À l'heure où la légitimité de la zone franc CFA est remise en cause et que plusieurs États envisagent de s'en détacher, l'exemple mauritanien démontre que la sortie de cet espace monétaire est, avant tout, un choix politique radical et multidimensionnel.

Références Bibliographiques

- Ba, A. B. (2016). *La coopération entre la Mauritanie et l'Union européenne* [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux].
- Ba, C., & Diagana, B. (2018). La construction politique de la Mauritanie 1946-1960. *Flam-Mauritanie*. <https://flam-mauritanie.org/la-construction-politique-de-la-mauritanie-1946-1960/>
- Ba, M. A. (2012). Mohamed Ould Abdel Aziz rattrapé par ses contradictions. *ODH-Mauritanie*. <https://odh-mauritanie.com/actualite-10718-mohamed-ould-abdel-aziz-rattrape-par-ses-contradictions.html>
- BCEAO. (2000). *Histoire de l'UMOA* (Tome 2). Georges Israël.
- Chassey, F. de (1979). L'évolution des structures sociales en Mauritanie de la colonisation à nos jours. Dans *Introduction à la Mauritanie*. Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. <https://doi.org/10.4000/books.iremam.1240>
- Coquet, B., & Daniel, J.-M. (1992). Quel avenir pour la zone franc ? *Observations et diagnostics économiques : Revue de l'OFCE*, (41), 241-291.
- Devey, M. (2005). *La Mauritanie*. Karthala Éditions.
- Diaw, M. (1997). *La politique étrangère de la Mauritanie 1960-1996* [Thèse de doctorat, Science politique].
- Dinar algérien. (2014). Dinar algérien – Histoire. *Almanach-DZ*. <http://www.almanach-dz.com/index.php?op=fiche&fiche=3960>

- Duchaussoy, V. (2018). Zones monétaires et développement : La zone franc, de la décolonisation à l'internationalisation. *Monde(s)*, 2018/1(13), 107-132. <https://doi.org/10.3917/mond1.181.0107>
- Feuer, G. (1973). La révision des accords de coopération franco-africains et franco-malgaches. *Annuaire Français de Droit International*, 19, 720-739.
- Horizons. (2023, 16-18 juin). Cinquantenaire de l'Ouguiya : La Présidence de la République annonce l'émission d'un nouveau billet de banque de 50 MRU. *Horizons*, (8566), p. 12.
- Julienne, R. (1988). *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines, 1955-1975 : Mémoires*. L'Harmattan.
- Otayek, R. (1986). *La politique africaine de la Libye*. Karthala.
- Ould Daddah, M. (2003). *La Mauritanie contre vents et marées*. Karthala Éditions.
- Ould Mohamed, S. M. (2010). *L'évolution de la pêche en Mauritanie depuis l'indépendance à nos jours (1960-2009)* [Thèse de doctorat, Université de La Rochelle].
- Pigeaud, F., & Sylla, N. S. (2018). *L'arme invisible de la Françafrique : Une histoire du franc CFA*. La Découverte.
- Santucci, J.-C. (1979). La Mauritanie dans les relations inter-maghrébines. Dans *Introduction à la Mauritanie*. Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. <https://doi.org/10.4000/books.iremam.1247>
- Vergara, F. (1979). L'économie de la Mauritanie et son développement. Dans *Introduction à la Mauritanie*. Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. <https://doi.org/10.4000/books.iremam.1238>

Filmographie

- AGaFulbe. (2020). *Comment la Mauritanie est devenue Arabe* [Vidéo en ligne]. YouTube. <https://youtu.be/CLh BXzF6Ew>
- Ndiaye, K. L. (réal.). (2022). *Une histoire du franc CFA* [Documentaire]. Tact Production & Indigo Mood Films.
- Touré, Sunu Tech. (2022). *L'histoire de Mauritanie* [Vidéo en ligne]. YouTube. <https://youtu.be/iAqDOsBp8TQ>